

Lésion

Lyon, ce 9 octobre, 1846.

44

Monsieur Chibaudier, avocat

Gardons nous de laisser passer les vacances sans travailler sur la question de Lésion, vous savez Messieurs, que nous avons convenu d'attendre cette époque pour traiter plus amplement cette importante question qui depuis notre dernière entrevue s'est montrée de nous avec plus hideuse plus révoltante que jamais. Le Procès de L'indemnité a signé le fait trop évident ou en un maître teneur débouté de ses droits en indemnité par le conseil de prud'hommes attendu la convention des deux le simple vote inscrit sur son livre ainsi conçue : Sans garantie de frais de montage ; voilà le simple acte non revêtu de signatures qui se servi de base au jugement du conseil. Le chef d'atelier a employé son talent pour monter le travail dont les frais de travail sous compter les restances s'élevaient à 68 f. il a tifié pour 32 f. reste donc 36 f. de perte nette pour monter un métier et tifier une pièce ? voilà je pense un exemple de la vicieille ou la propre exploitation de ~~prêter~~ tout. Le concours de ses lumières. Malgré vous d'un argument insidieux en faveur de pareilles manœuvres judiciaires : les tribunaux doivent respecter les conventions. malheureusement pour le conseil de prud'hommes il ne peut pas



Se justifier ainsi, voici les preuves: Presque
toutes les nombreuses résolutions de conventions
d'apprentissage sont prononcées usant une
indivisible allouée au maître bien au desous de
celle stipulée dans la loi, et ces actes n'ont point
une simple note écrite, mais sont par l'écrit des
parties complètement dépourvues de signatures.

Voilà le caractère des conventions considérées
comme inattaquables, inattaquables par le
conseil, ~~les~~ qui publient les contrats résolu
de la loi, rédigés dans son secretariat
et par ailleurs tout signés par les parties,
c'est cependant les catégories des contrats qui
appartiennent au conseil de prud'hommes
comme des actes défectueux destinés à être frappés
de nullité par qui s'approche de sa barre.
Et ce la barre de justice, celle d'un tribunal
qui visifie un contrat mort-né en lui
donnant toute la force qu'il aurait s'il fut
révélé au forum legibus?

Est ce la barre de la justice devant la quelle
on se peut voir offrir le titre et les signatures
des parties et enfin considérées comme nulles?
Une pareille contradiction de la part de
juges prouvé - elle qu'ils respectent la loi?

Enfin les juges du tribunal qui se
sont à de pareils exemples sont ils rigoureu-
sement obligés de respecter les choses jugées?
Les nombreuses victimes de pareille jugerence
ne s'érigeront elles ^{jamais} en tribunal pour
approuver aux ~~autres~~ peuples des autres lieux
et des autres nations quelle était la régime

De la justice industrielle de France à une
époque appelée le siècle de Lumière?

au nouveau
judiciaire

Voilà des questions auxquelles pour répondre
par les adrepe # Le propre éclairé en
matière de juridiction est à elle à prouver.
La modération de son langage la rendra digne
comme le pape. S'être considérée dans cette
circonstance comme un guide indispensable à
des hommes juges qui oublient le respect qu'ils
se doivent à eux mêmes.



Salutations respectueuses

Cherrier

pe. Je le journal les tribunes de province
me a été par ce journal pour le 1er
mais son style trop ardent qui laisse à redouter le
rien aurait été à mes matériaux la caractéristique
d'impartialité indispensable pour combattre
l'impartialité. voir le dernier N° de la tribune page 80.

Lésion,
1846

[Faint, illegible handwriting, likely bleed-through from the reverse side of the page]



[Faint signature or name in the center of the page]

